Sujet: [INTERNET] Centrale Photovoltaïque Vault de Lugny AVIS DEFAVORABLE

Date: 04/08/2023 12:59

Pour: pref-photovoltaique-vaultdelugny@yonne.gouv.fr

Boniour,

Suite à l'avis d'enquête relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de VAULT-DE-LUGNY, lieu-dit « Les Lavières des Jaux » déposée par la SAS CPV SUN 40 (Groupe Luxel);

## Avis Défavorable :

# 1) FORTE ATTEINTE A LA SAUVEGARDE DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES :

Ce site va être construit sur un chemin de randonnée emprunté par les habitants des communes voisines et par tous les randonneurs amoureux de la nature bourguignonne ;

En ces temps de modification du climat avec des périodes de chaleurs importantes, il est toujours préférable de garder des arbres qui procurent de la fraîcheur à la faune, à la flore et aux habitants:

Les chênes présents sur site donnent un habitat stable à la faune et la flore ;

Les arbres et arbustes ne pouvant malheureusement pas repousser sous des panneaux PV, la perte du tissu vert engendrée est néfaste pour la faune et la flore qui se développaient grâce aux arbres et arbustes et néfaste pour les habitants;

Dans une zone importante de cultures de céréales, cette zone boisée est vraiment précieuse

pour tous;

Il est indispensable de préserver les éléments naturels pour sauvegarder notre planète. Ce système PV abimerait grandement le paysage;

Liste non exhaustive :

2) GROSSE IMPACTE VISUELLE des ENERGIES VERTES sur le SUD de l'YONNE

Nous avons déjà un envahissement très important de parcs éoliens sur le secteur du sud de l'Yonne qui dévisage grandement les champs, le paysage, la valeur des habitats, le patrimoine ; Il ne faut pas rajouter un envahissement très important par des parcs de système photovoltaïque au sol qui font des taches grises, au milieu d'espaces verts ou de cultures, visibles de très loin ; Ce site de Vault-de-Lugny, positionné en hauteur, pourrait d'ailleurs être visible de sites protégés, comme celui de Vézelay.

3) YONNE DEJA BIEN POURVUE

Le département de l'Yonne a déjà bien avancé dans le développement des énergies renouvelables, il ne sert à rien de vouloir avancer à marche forcée en détériorant encore la nature par la main de l'homme.

4) BILAN CARBONE NEGATIF d'un système PhotoVoltaïque :

Le bilan carbone d'un projet photovoltaïque est négatif à cause de ses impacts sur l'environnement au moment de :

a. la fabrication du système (produit venant très souvent de très loin et nécessitant des

destructions de la nature pour les extraire)

b. L'installation [nuisances sonores pour la faune, la flore et les habitants, nuisances aux aménagements urbains (routes très endommagées par le passage d'engins de chantier,

c. Utilisation et maintenance entraînant les mêmes contraintes ; plus les contraintes de destruction des sous-sols pour relier les systèmes PV au système d'exploitation et de

redistribution de l'énergie.

- d. Le coût du système (achat des matériaux et coût des raccordement, etc.) rend le système destructeur pour la nature et non bénéfique en termes d'énergie produite ; Durée de vie limitée ce qui entraîne forcément des déchets polluants à court terme.
- Désinstallation (Malheureusement les structures en fin de vie, défectueuses sont souvent laissées sur place formant des déchets polluants pour le territoire de l'implantation et des alentours);
- Fin de vie des matériaux (l'incinération produit des gaz à effet de serre, l'enfouissement provoque des souillures du sol et du sous-sol pour de longues décennies);

h. Etc.

#### 5) NON RESISTANCE AUX INTEMPERIES D'HIVER

- a. Tout comme de nombreuses éoliennes ne tournent pas même par grand vent ! Il n'y a aucune utilité des systèmes photovoltaïques dans une région où la neige peut être fréquente et intense en hiver -> couverture des systèmes PV de neige donc inutilité. b. Les intempéries avec chute de grêle se multiplient avec parfois des grêlons de gros volume. La casse des système PV rendra leur utilité grandement réduite. L'impact sur l'environnement sera encore augmenté par la casse et les remplacements des système PV.
- c. Le gel des systèmes PV entraînera également la non-production d'électricité.

#### PROPOSITION:

### 1) RENOVER LES MOULINS A EAU SUR LE COUSIN :

Il serait moins néfaste pour l'environnement de conserver, rénover et remettre en fonctionnement les moulins à eau qui existent sur le cousin et qui pourraient apporter une partie non négligeable d'énergie verte.

Pour tous ces points, je vous remercie de prendre en compte mon AVIS DEFAVORABLE concernant l'implantation d'un système PV au sol sur la commune de VAULT-DE-LUGNY, lieu-dit « Les Lavières des Jaux » ou ailleurs dans le sud de l'Yonne déjà bien pourvu.

Bien cordialement.

T BROCHET